



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021 De la Ville d'Aubergenville

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2021. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2021, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances ainsi qu'aux chiffres clés du Budget de la Ville.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2021, le 16 décembre prochain.

Le Contexte National : le projet de loi de finances pour 2021

La projet de loi de finances détermine pour un exercice (une année civile), la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte.

Le projet de loi de finances pour 2021 traduit la pleine mobilisation de l'Etat pour répondre à la crise liée à la pandémie de la COVID-19 et à la récession économique sans précédent observée en 2020. Dans la continuité de l'année 2020, au cours de laquelle le Gouvernement a mis en oeuvre des mesures d'ampleur, portées par trois lois de finances rectificatives présentées en mars et juillet, pour limiter les conséquences économiques et sociales de la crise et amorcer la mise en oeuvre du plan "France relance", l'année 2021 sera marquée par le déploiement de ce plan pour accélérer le rebond de l'économie, avec un rebond attendu du PIB de +8% en 2021.

En 2020, le déficit public connaît une forte dégradation et devrait atteindre -10,2% du PIB sous l'effet à la fois de la baisse d'activité et des mesures d'urgence mises en oeuvre par le Gouvernement. Ces mesures visent à limiter l'impact de la crise par l'aide aux entreprises, le soutien à l'emploi, et diverses mesures en faveur des ménages.

En 2021, le déficit public commencerait à se résorber, sous l'effet du rebond de l'activité économique accentué par l'impact de "France relance", et atteindrait -6,7% du PIB soit une amélioration de 3,5 point du PIB par rapport à 2020.

Le poids de la dépense publique (hors crédit d'impôt), ramené de 55,1 % en 2017 à 54,0 % en 2019 augmenterait en 2020 à 62,8%, à la fois sous l'effet de la récession économique affectant le niveau du PIB et des mesures d'urgence d'ampleur mises en oeuvre.

Du fait des mesures d'urgence prises par le Gouvernement, le taux de croissance des dépenses publiques en volume serait exceptionnellement élevé en 2020, à +6,3% pour revenir à un taux de + 0,4% en 2021.

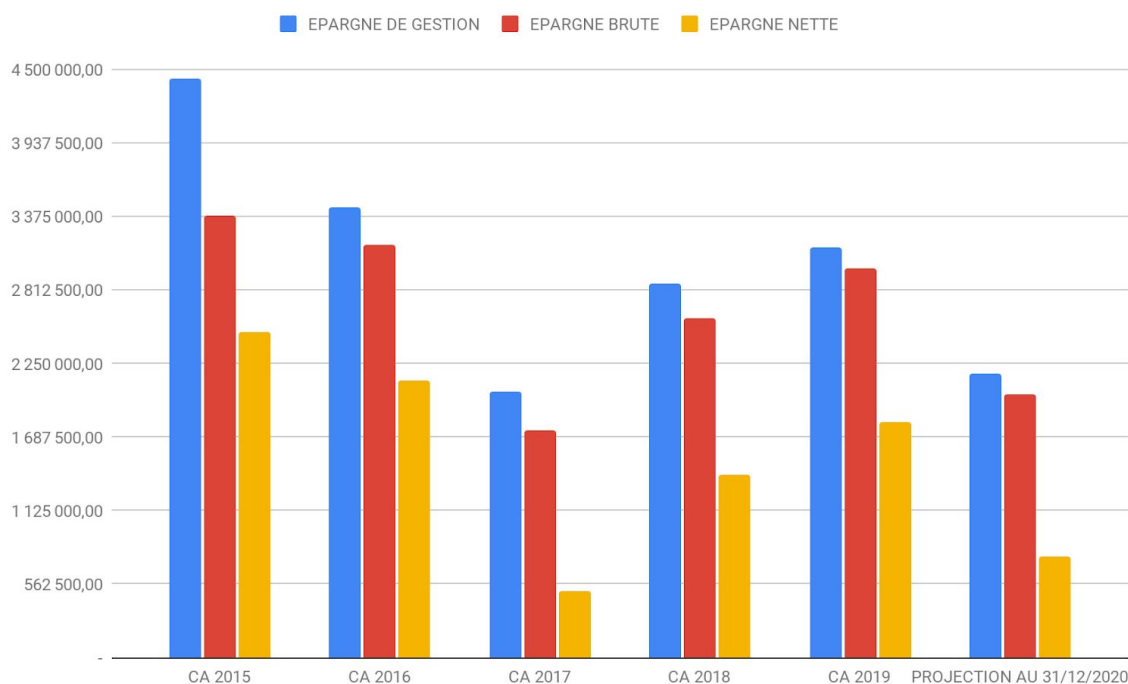
Concernant la réforme de la Taxe d'habitation, le projet de loi de finances pour 2021 acte la décision qui consiste à donner aux communes la part de la Taxe foncière versée aux départements. Pour les communes dont cette nouvelle ressource est inférieure au montant perçu antérieurement, cette baisse est neutralisée par une compensation.

La Situation Financière au 31/12/2020

Les premières prévisions font ressortir une situation financière de la Ville d'Aubergenville au 31/12/2020 moins favorable.

- L'épargne Brute : la capacité d'autofinancement

L'épargne représente l'autofinancement que dégage la ville pour rembourser sa dette et financer ses investissements.



En projection au 31/12/2020, l'épargne brute d'Aubergenville s'élèverait à 2 M€ soit 10,7 % de ses recettes de fonctionnement. Pour rappel, ce même taux était de 14,1 % en 2019.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT en projection au 31/12/2020 = 10,7 %

Nous constatons la baisse régulière de notre épargne nette en tendance depuis 2014. C'est la conséquence directe des baisses de dotations de l'Etat, qui si elle ne diminue plus au niveau nationale, continuent de baisser au niveau local en ce qui nous concerne.

C'est également la conséquence de dépenses budgétaires tant en charges générales de fonctionnement qu'en frais de personnel supérieures à la moyenne des villes de notre strate.

A noter que la pandémie de la COVID-19 et la non fréquentation des structures et services de la ville dues au confinement, ont eu pour conséquences une diminution des produits des services et du domaine, ainsi que la réduction de certaines dépenses, comme la restauration scolaire.

- La capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

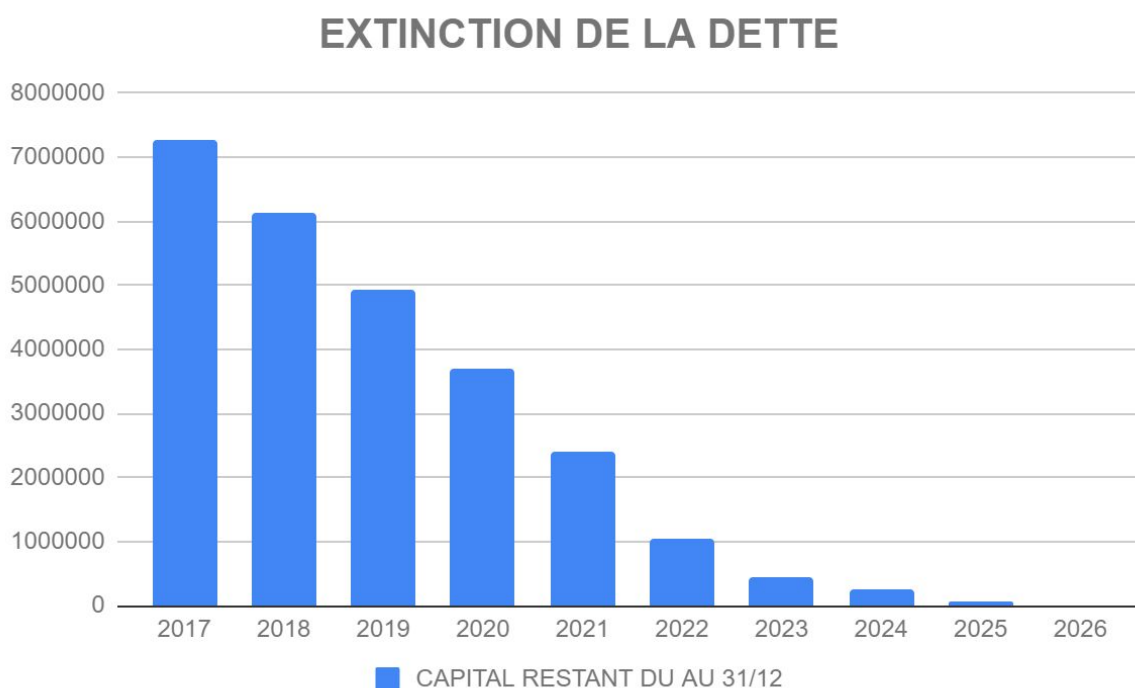
La Capacité de désendettement en projection au 31/12/2020 d'Aubergenville s'établit à 1,8 ans. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil critique se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

CAPACITE DE DESENETTEMENT en projection au 31/12/2020 = 1,8 ANS
--

Notre capacité de désendettement reste excellente mais c'est grâce au profil très court d'extinction de notre dette.

Nous avons un ratio d'endettement par habitant inférieur de moitié à la moyenne de notre strate, ce qui nous laisserait des perspectives possible de contractualisation d'emprunt dans les années futures. Par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important pour financer les investissements.

- Profil de l'extinction de la dette



L'encours de dette en projection au 31/12/2020 (budget principal) s'élève à 3,6 M€ soit 329 € par habitant. La moyenne de notre strate s'élève à 857 € par habitant.

L'intégralité de l'encours de dette est à taux fixe et ce classe en "1A" dans le tableau de la charte Gissler. Le taux moyen de notre dette est d'environ 3,5%.

Les Orientations Budgétaires 2021

Les orientations retenues découlent des choix et objectifs politiques suivants :

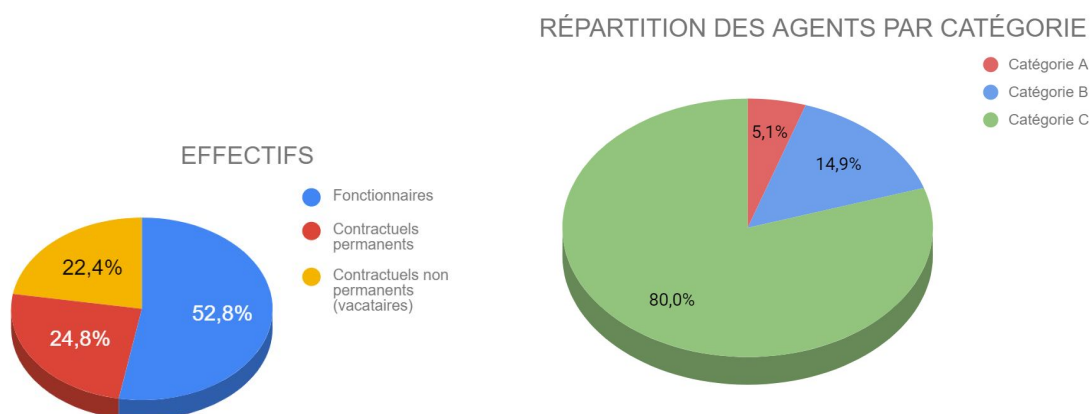
- ❖ Stabilité des taux d'imposition
- ❖ Stabilité des tarifs municipaux
- ❖ Maintien de l'investissement pour le développement de la Ville
- ❖ Maintien des services à la population en contenant nos dépenses

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

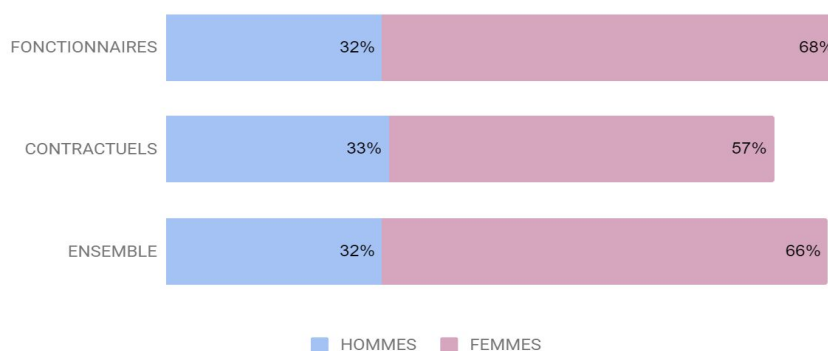
1) Masse salariale

La Ville d'Aubergenville compte en projection au 31/12/2020 un effectif de 335 agents dont 177 fonctionnaires, 83 contractuels sur emploi permanent et 75 contractuels sur emploi non permanents.



L'effectif est composé majoritairement de femmes quelle que soit la catégorie statutaire.

REPARTITION PAR GENRE ET PAR STATUT DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT



La moyenne d'âge des agents de la collectivités est de 41 ans .

	Masse salariale prospective						
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	PROJECTION AU 31/12/2020	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Masse salariale	9 681 979,28	10 614 248,00	10 937 499,65	11 019 131,76	11 244 012,00	11 183 260,00	11 296 000,00
Variation		9,63%	3,05%	0,75%		-0,54%	1,01%

Après une variation conjoncturelle de la masse salariale suite aux retours successifs de compétences au sein du budget (en provenance de la CU GPS&O), la ville table sur une maîtrise de ses effectifs sur les années à venir. L'hypothèse formulée tient compte dans la mesure du possible du GVT et d'une éventuelle revalorisation du point d'indice.

Afin de maîtriser au mieux la masse salariale, différentes pistes de réflexion sont en cours.

- La collectivité a déjà mis en place la **Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences**.

La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (**GPEC**) est une gestion anticipative et préventive des ressources humaines, en fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques de la collectivité.

La GPEC est composée par l'ensemble des démarches, procédures et méthodes ayant pour objectif de décrire et d'analyser les divers avenir possibles de la collectivité en vue d'éclairer, d'analyser et anticiper les décisions concernant les ressources humaines.

Elle permet d'anticiper dans la mesure du possible les départs et ainsi proposer une réorganisation ou aménagement des services en utilisant les compétences des agents déjà présents au sein de l'effectif.

- Un cadre quant au recours aux heures supplémentaires doit être redéfini et proposé au CT afin de limiter leur recours.
- Le maintien ou non du système de la pointeuse qui génère des heures de récupérations
- Maîtriser les revalorisations salariales suite aux entretiens professionnel. Elles sont proposées si les missions de l'agent ont évolué, pour non les titulaires se fixer une période de 4 ans, s'appuyer sur le CIA (prime annuelle exceptionnelle) pour la reconnaissance d'une année particulière en charge de travail.

2) Charges à caractère général

Les charges à caractère général, constituées des frais généraux (électricité, eau, gaz, ménage, etc...) et les dépenses d'intervention des services municipaux (fournitures,

prestataires extérieurs, etc...), devrait être stables par rapport au budget primitif 2020 pour atteindre 4,7 M€.

Nous prévoyons de ne consommer que 90% de ce chapitre sur l'année 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19 et du confinement qui en sont les conséquences. Les dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (achat de masques, gants, gel hydroalcoolique, frais de nettoyage supplémentaires et de désinfection ...) ont été financées par les dépenses non réalisées suite aux annulations des prestations et/ou manifestations.

A noter que le montant prévisionnel du budget primitif 2021 de ce chapitre, (hors "actions nouvelles" qui représentent essentiellement des dépenses liées à la crise sanitaire si elle devait se poursuivre), tient compte des consignes exprimées dans la lettre de cadrage d'une diminution de -2% des charges de fonctionnement par rapport au budget primitif 2020.

Charges à caractère général							
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	PROJECTION AU 31/12/2020	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Chap 011	4 296 727,81	4 403 412,41	4 376 579,87	4 200 000,00	4 649 174,00	4 706 864,00	4 444 000,00
Variation		2,48%	-0,61%	-4,03%		1,24%	-5,58%

3) Autres dépenses de fonctionnement (Chapitre 014 et chapitre 65)

Les subventions et participations obligatoires vont s'établir à 1,8 M€. **Le montant des subventions** sera de l'ordre de 1,6 M€. Ce montant sera en effet adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance de décembre 2020.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement							
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	PROJECTION AU 31/12/2020	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Chap 011	4 296 727,81	4 403 412,41	4 376 579,87	4 200 000,00	4 649 174,00	4 706 864,00	4 444 000,00
Chap 012	9 681 979,28	10 614 248,00	10 937 499,65	11 019 131,76	11 244 012,00	11 183 260,00	11 296 000,00
Chap 014	164 356,00	289 992,00	232 234,00	161 000,00	200 000,00	175 000,00	179 000,00
Chap 65	1 282 525,09	1 507 343,91	1 343 315,69	1 310 000,00	1 515 960,00	1 628 250,00	1 500 000,00
TOTAL DRF	15 425 588,18	16 814 996,32	16 889 629,21	16 690 131,76	17 609 146,00	17 693 374,00	17 419 000,00

b) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Produits des services et du domaine

L'impact de la crise sanitaire en 2020 se concentre en grande partie sur les produits des services et du domaine. En effet nous prévoyons une baisse de 43% en projection au 31/12/2020 par rapport à l'année 2019 suite à la non fréquentation des structures et services de la ville dû durant le confinement et la fermeture de près de 3 mois pour certaines structures accueillant du public.

Les nouvelles mesures mis en place par le gouvernement pour faire face à une circulation accrue du virus de la COVID-19 à la mi octobre 2020 ont contraint la commune à de nouveau fermer certains lieux d'accueil et en réduire l'accès à d'autres.

Pour le budget 2021, nous avons prévu pour ce chapitre des recettes d'un niveau équivalente au BP 2020 en estimant une perte de recettes de -4,8% pour arriver à une prévision de 1,186 M€.

Produits des services et du domaine							
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	PROJECTION AU 31/12/2020	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Produits des services	1 145 351,32	1 235 981,00	1 457 255,06	824 000,00	1 246 520,00	1 186 604,00	1 313 000,00
Variation		7,91%	17,90%	-43,46%		-4,81%	10,65%

2) Produits de la fiscalité

Le produit de la fiscalité peut varier en fonction de 3 paramètres :

- Les taux
- La variation physique des bases (plus ou moins de locaux)
- La variation forfaitaire nationale des valeurs locatives

❑ Les taux

En application des engagements politiques pris, les prévisions se basent sur des taux toujours inchangés. En effet, pour la **19^{ème} année consécutive**, les taux d'imposition 2021 ne subiront pas d'augmentation de la part communale pesant sur le contribuable aubergenvillois puisque la dernière augmentation des taux d'imposition date de 2002.

- Taxe d'Habitation (TH) : 14,55 %
- Taxe Foncière sur propriétés bâties (TFPB) : 20,14 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties (TFPNB) : 87,87 %

❑ La variation physique des bases

Les prévisions de livraison de programmes immobiliers à venir permettent d'envisager une augmentation des bases physiques.

❑ La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Depuis 2018, la loi de finances ne fixe plus de coefficient de majoration forfaitaire des valeurs locatives. Il est automatiquement déterminé en fonction de l'indice de prix à la consommation (IPC). Le coefficient national retenu pour 2021 est de 1%.

Fiscalité Directe							
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	PROJECTION AU 31/12/2020	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Fiscalité directe	7 724 404,00	7 648 504,00	7 839 590,00	7 976 000,00	7 900 000,00	8 141 000,00	8 201 000,00
Variation		-0,98%	2,50%	1,74%		3,05%	0,74%

Quant à la réforme de la Taxe d'Habitation prévue par la loi de finances 2021, elle ne devrait pas avoir d'impact financier négatif en 2021, puisqu'il est prévu de donner aux communes la part de la Taxe foncière versée aux départements. Pour les communes dont cette nouvelle ressource est supérieure, comme cela devrait être le cas pour Aubergenville, un coefficient correcteur sera appliqué pour écrêter la partie excédentaire

4) Attribution de compensation

L'attribution de compensation (AC), a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés entre l'EPCI et la commune et lors de chaque nouveau transfert de compétences le réajustement à effectuer. Cette AC sera stable conformément à la délibération de décembre 2019 portant sur le montant provisoire de l'année 2020.

Elle tient compte des transferts ayant eu lieu de 2016 à 2018.

Attribution de compensation							
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	PROJECTION AU 31/12/2020	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Attribution de compensation	5 454 056,00	6 535 463,00	6 476 898,00	6 476 898,00	6 476 898,00	6 476 898,00	6 476 898,00
Variation		19,83%	-0,90%	0,00%		0,00%	0,00%

5) La Dotation Globale de Fonctionnement

Au niveau national en 2020, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisé pour la 3ème année consécutive, et après 4 années de baisse continue entre 2014 et 2017.

La DGF des communes s'élève à 11,9 milliards d'euros en 2020. Elle représente en moyenne 14,79% des recettes réelles de fonctionnement des communes.

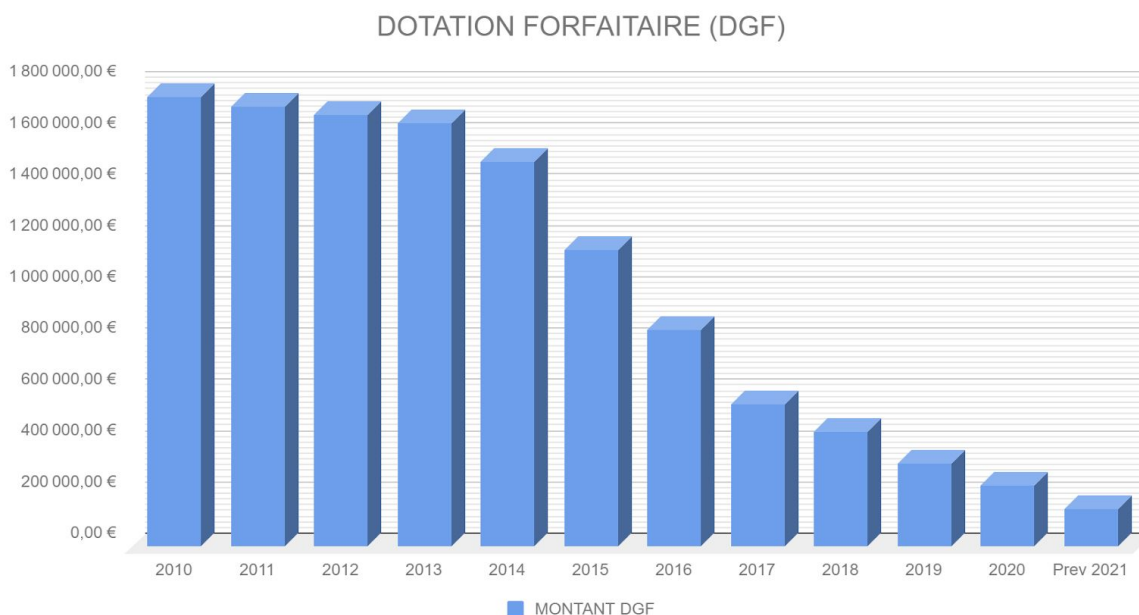
La DGF augmente pour 16 632 communes. Les crédits supplémentaires représentent en moyenne 0,52% de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Elle est stable pour 420 communes.

Elle diminue pour 18 002 communes. Cette diminution représente en moyenne 0,41% de leurs recettes réelles de fonctionnement.

La variation des attributions individuelles de DGF s'explique à la fois par les évolutions de population et par les critères de ressources et de charges propres à chaque commune.

Pour la Commune d'Aubergenville, le montant de la DGF 2021 est estimé à 150 K€, soit encore une baisse de 37 %.



Globalement le budget de la section de fonctionnement 2021 est construit sur le principe de prudence et devrait donc enregistrer une légère progression de recettes de fonctionnement de +1% pour arriver au montant de 19 189 700 €.

Le section devrait dégager un excédent de 585 K€ pour financer une partie des investissements prévus.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

a) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement prévisionnel pour 2021 s'élève à environ 3,6 M€.

Il intègre tout d'abord les crédits pour 2021 de diverses opérations pluriannuelles d'un montant de 1,2 M€

- Suite de l'opération ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) dotée de 1,2 M€ dont 200 K€ de crédits sur 2021
- Révision de l'Extension REINE ASTRID d'un montant de 2,6 M€ pas de crédit prévus en 2021
- Révision de la Réhabilitation Ste Thérèse d'un montant de 1,4 M€ dont 200 K€ de crédits sur 2021
- Révision du Complexe Sportif Mimoun d'un montant de 1,5 M€ dont 800 K€ de crédits sur 2021

Outre les crédits de paiement dédiés aux autorisations de programme, la commune prévoit d'autres investissements pour un budget de 2,4 M€, dont :

- Groupes scolaires : 137 K€
- Autres bâtiments communaux et équipements communaux : 1 439 K€
 - Vivier : 166 K€
 - Centres de loisirs : 211 K€
 - Gymnases et équipements sportifs : 169 K€
 - Logements : 106 K€
 - Hôtel de Ville : 306 K€
 - Crèches : 188 K€
 - Marché couvert : 97 K€
 - Divers : 196 K€
- Aménagement Urbain : 530 K€
- Equipement des services : 379 K€

Cette enveloppe de crédits hors opérations AP / CP représente l'engagement de la collectivité qu'il est nécessaire de mettre afin de renouveler et de maintenir son patrimoine. C'est pourquoi nous proposons de fixer cette enveloppe entre 2,5 et 3 M€ par an.

b) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement seront constituées

- Du fonds de compensation de la TVA pour environ 300 K€
- Des dotations aux amortissements pour environ 395 K€
- Virement de la section de fonctionnement pour environ 585 K€
-

Un emprunt d'équilibre sera inscrit au BP 2021 . Cependant, compte-tenu des résultats excédentaires attendus pour l'exercice 2020 et qui feront l'objet d'une reprise en N+1, aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2021.

Budget Annexe Cinéma Paul Grimault pour 2021

La compétence Cinéma Paul Grimault est devenue une compétence communale depuis le 1er janvier 2018. Ce budget est géré en budget annexe de la celui de la ville d'Aubergenville. Il est précisé que celui ci est géré en HT.

Depuis sa reprise par la ville, nous constatons une progression dans la fréquentation de cette structure. En effet le nombre d'entrées est en hausse avec une programmation dynamique.

La conséquence financière pour la ville est que la subvention d'équilibre sera revue à la baisse pour 2021.

Une demande de financement au titre de l'aide exceptionnelle d'urgence COVID 19 destinée à compenser une partie de la perte d'exploitation a été déposé auprès du Conseil Régional d'île de France pour le Cinéma Paul Grimault.

Le Conseil Régional prévoit de délibérer sur cette aide le 18 novembre 2020 et le versement devrait intervenir dans les semaines qui suivent ce vote.

Le montant de cette aide est de 5 000 €.

L'effectif du Cinéma Paul Grimault est composé de 3 agents dont 1 fonctionnaire, 1 CDI et 1 contractuel sur emploi permanent.

- **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

	CA 2018	CA 2019	PROJECTION AU 31/12/2020	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION BP 2021/ BP 2020
CHAP 011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	64 102,67	65 605,56	50 000,00	82 778,00	79 880,00	-3,50%
CHAP 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	73 514,73	119 131,92	117 000,00	126 950,00	117 000,00	-7,84%
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0,39	10,00	10,00	10,00	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	137 617,40	184 737,87	167 010,00	209 738,00	196 890,00	-6,13%
CHAP 042 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0,00	802,00	545,00	2 000,00	1 500,00	-25,00%
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				15 262,00	8 370,00	-45,16%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	137 617,40	185 539,87	167 555,00	227 000,00	206 760,00	-8,92%

- **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

	CA 2018	CA 2019	PROJECTION AU 31/12/2020	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION BP 2021/ BP 2020
CHAP 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES..	84 444,06	74 583,66	56 000,00	107 000,00	106 750,00	-0,23%
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	150 000,00	120 084,06	115 000,00	120 000,00	100 000,00	-16,67%
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	2,85	10,00		10,00	
CHAP 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 686,70				
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	234 444,06	197 357,27	171 010,00	227 000,00	206 760,00	-8,92%
CHAP 79 TRANSFERT DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	234 444,06	197 357,27	171 010,00	227 000,00	206 760,00	-8,92%

- **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** : Un montant prévisionnel de 9,5 K€ pour des achats de mobiliers et matériel divers

- **RECETTES D'INVESTISSEMENT** :
 - Amortissements 1,5K€
 - Virement de la section de fonctionnement 8 K€